TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE JUGEMENT DU 4 Mars 2025 7ème Chambre

N° PCL : 2021J00117 SAS REANOV N° RG: 2024L03725

Par jugement en date du 17 MARS 2021, le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS REANOV,

Vu l'article L. 643-9 du code de commerce,

Vu la requête présentée par SELARL [Y] mission conduite par Me [O] [K] [Y] [Adresse 1] visant à la prorogation du délai de clôture de la liquidation judiciaire,

Vu le rapport du juge-commissaire,

Il y a lieu de statuer dans les termes ci-après :

PAR CES MOTIFS

Proroge le délai de clôture de la procédure de liquidation judiciaire de la SAS REANOV jusqu'au 04/03/2026.

Dit qu'au terme du délai de prorogation, le débiteur sera convoqué par lettre simple en chambre du conseil aux mêmes fins.

Retenu, délibéré et prononcé, à l'audience de la 7ème chambre du tribunal des activités économiques de Nanterre, le 4 Mars 2025, où siégeaient, M. Bernard NEUVIALE, président, Mme Isabel VIGIER et Mme Cécile POTTIER, juges, assistés de Me Pauline MODAT, greffier.

Monsieur le juge-commissaire, M. Lionel JOURDAIN était présent à l'audience pour dresser rapport.

Met les dépens à la charge de la procédure de liquidation judiciaire,

La minute est signée électroniquement par le président du délibéré et par le greffier.